

**Le 5 septembre 2023**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le mardi 5 septembre 2023, à 19 h, à l'hôtel de ville.

**1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2. Constatation du quorum**

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, François Rousseau et Denis Carignan, formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. La directrice générale, madame Galina Papantcheva, est également présente.

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, il est constaté par monsieur le maire, Laurent Marcotte, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour  
2023-09-122**

Il est proposé par le conseiller Denis Carignan unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Octroi de mandat dans le cadre du projet Remplacement des conduites dans diverses rues – volet 1
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

**4. Octroi de mandat dans le cadre du projet Remplacement des conduites dans diverses rues – volet 1  
2023-09-123**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à des travaux de remplacement de conduites en lien avec le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

CONSIDÉRANT QU'il est envisagé que ce projet soit réalisé dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour lesdits travaux, taxes incluses :

- |                                    |               |
|------------------------------------|---------------|
| • Sintra inc.                      | 713 040,46 \$ |
| • La Sablière de Warwick ltée      | 815 499,96 \$ |
| • Excavation Guévin et Lemire inc. | 498 808,23 \$ |
| • L4 Construction inc.             | 911 309,48 \$ |
| • Cité Construction TM inc.        | 727 244,58 \$ |

CONSIDÉRANT les recommandations d'Énerco groupe-conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu d'octroyer le mandat à Excavation Guévin et Lemire inc. au montant de 498 808,23 \$ taxes incluses.

Adoptée

**5. Période de questions**

Aucune question puisqu'aucun contribuable n'est présent.

**6. Levée de l'assemblée  
2023-09-124**

Il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu de lever la séance à 19 h 05.

---

**Laurent Marcotte, maire**

---

**Galina Papantcheva, directrice générale**